Annexe II - Baccalauréat par cumul de programmes *

Cumul d'une majeure et d'une mineure ou d'un certificat

Le grade de bachelier peut être obtenu par le cumul d'une majeure et d'une mineure ou d'un certificat dans des disciplines ou des champs d'études différents. Pour pouvoir donner lieu à l'octroi du grade de bachelier, le cumul doit comporter une valeur minimale de quatre-vingt-dix crédits. L'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission régissant chacun des programmes qui fait l'objet d'un cumul : la majeure, la mineure ou le certificat; il doit se soumettre au processus de sélection, si le programme est contingenté. L'étudiant qui a complété une majeure n'est pas automatiquement admis à une mineure ou certificat; il doit déposer une demande d'admission à cet effet.

L'UQAM peut octroyer le grade de bachelier, par voie de cumul, quand le programme de majeure ou le dernier programme a été suivi à l'UQAM. Toute combinaison de programmes comportant un programme d'un autre établissement que l'UQAM constitue un cheminement particulier et doit faire l'objet d'une approbation.

Tout étudiant qui désire obtenir un baccalauréat avec majeure et mineure ou certificat doit en indiquer l'intention à son directeur de programme avant d'entreprendre le deuxième programme. Il doit remplir le formulaire *Demande d'approbation d'un cheminement permettant l'octroi de grade de bachelier-ère*.

Par ailleurs, tout candidat doit avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La Politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à cet égard.

Pour plus d'information concernant les conditions à remplir pour obtenir le grade de bachelier par cumul de programmes, on devra consulter le *Règlement des études de premier cycle* (Règlement no 5, annexe I) ou s'adresser à son directeur de programme.

Cumul de certificats et de mineures

Le cumul de certificats et de mineures permet, à certaines conditions, d'obtenir le grade de bachelier. Il peut s'effectuer selon des cheminements prédéterminés déjà définis et approuvés par l'Université. On peut aussi obtenir le grade de bachelier sur la base d'un cheminement particulier, différent de ceux déjà approuvés par l'Université. Tout cheminement particulier doit faire l'objet d'une approbation.

Pour pouvoir donner lieu à l'octroi du grade de bachelier, le cumul de certificats ou de mineures doit comporter une valeur minimale de quatre-vingt-dix crédits. L'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission régissant chacun des certificats ou chacune des mineures : il doit se soumettre au processus de sélection, si le programme est contingenté. L'étudiant qui a complété un certificat ou une mineure n'est pas automatiquement admis à un deuxième ou à un troisième certificat ou mineure ; il doit déposer une demande d'admission à cet effet.

L'UQAM peut octroyer le grade de bachelier, par voie de cumul de certificats, quand les certificats sont majoritairement des certificats de l'Université du Québec (dont au moins un de l'UQAM), ou lorsque le dernier certificat a été suivi à l'UQAM. Toute combinaison de certificats comportant un certificat d'un autre établissement que l'UQAM constitue un cheminement particulier et doit faire l'objet d'une approbation.

Tout étudiant qui désire obtenir le grade de bachelier par cumul de certificats ou de mineures doit en indiquer l'intention à son directeur de programme avant d'entreprendre le deuxième programme. Il doit remplir le formulaire *Demande d'approbation d'un cheminement permettant l'octroi de grade de bachelier-ère*.

Par ailleurs, tout candidat doit avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La Politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à cet égard.

Pour plus d'information concernant les conditions à remplir pour obtenir le grade de bachelier par cumul de certificats ou de mineures, on devra consulter le *Règlement des études de premier cycle* (Règlement no 5, annexe I) ou s'adresser à son directeur de programme.

* Consulter les différentes combinaisons possibles à la fin des sections de chaque Faculté ou École.